ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 74841

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc s'étonne auprès de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de constater qu'elle a demandé et reçu, le 14 mars, un nouveau rapport sur les retraites consacré à la problématique de l'âge et du travail. Or, ce thème a déjà fait l'objet des travaux du Conseil d'orientation des Retraites (COR), organisme créé récemment. Par ailleurs, un récent rapport du Conseil d'Analyse Economique (CAE) rattaché aux services du Premier Ministre a été également publié Ces rapports font les mêmes constats et publient les mêmes graphiques, notamment quant au caractère obsolète de l'âge légal et uniforme du départ â la retraite à 60 ans, du record obtenu par la France quant aux départs précoces et, selon ce dernier rapport au caractère « irresponsable » qu'il y aurait « à attendre le retournement démographique » prévu à partir de 2006. A l'heure des bilans, il faut constater que, depuis 5 années, le gouvernement n'a cessé de multiplier les rapports et les études sans aucune décision concrète. Il lui demande la suite qu'elle envisage de réserver â ces observations puisque l'avenir des retraites est un élément essentiel de l'avenir social de la France.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74841
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1753